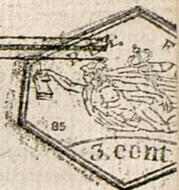


# LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Frimaire, an VIII.



*Arrêté des consuls qui raye Jourdan de la liste des nouveaux déportés. — Reflexions à ce sujet. — Autres réclamations. — Preuves du retour de la confiance. — Conversation avec Suwarow. — Suspension des hostilités dans la Vendée. — Liste des députés envoyés dans les départemens. — Courrier envoyé à Pétersbourg par le cabinet de St.-James. — Reflexions sur la clôture nécessaire de la liste des émigrés. — Nouvelles diverses.*

## ALLEMAGNE.

*Extrait d'une lettre écrite d'Augsbourg, le 18 brumaire.*

Suwarow paroît inflexible dans la résolution qu'il a annoncée de rester dans l'inaction, jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres de son empereur. Son humeur est aisée à expliquer. Je quitte un militaire qui a eu avec ce vieux général une longue conversation, où celui-ci s'est laissé aller à tous les mouvemens de sa colère. Cette conversation m'a été racontée avec le plus grand détail. En voici le résumé fidèle, dont je ne puis cependant garantir toutes les paroles :

« J'ai quitté, dit Suwarow, l'Italie plutôt que je n'aurais dû ; mais je me conformois à un plan que j'avois adopté de confiance plus que de conviction. Je combine ma marche en Suisse : j'en envoie l'itinéraire ; je passe le Saint-Gothard, & je franchis tous les obstacles qui s'opposent à mon passage. J'arrive au jour indiqué à l'endroit où l'on devoit se réunir à moi, & tout me manqua à-la-fois ! Au lieu de trouver une armée en bon ordre, dans une position avantageuse, je ne trouve plus d'armée. La position de Zurich qui devoit être défendue par 60,000 autrichiens, avoit été abandonnée à 20,000 russes. On laisse cette armée essuyer de vives pertes. On se laisse surprendre : Korsakow se fait battre. Les Français restent maîtres de la Suisse, & je me vois seul avec mon corps de troupes, sans artillerie, sans vivres, ni munitions, obligé de me retirer chez les Grisons pour rejoindre des troupes en déroute. On n'a rien fait de ce qu'on avoit promis.

« Un vieux soldat comme moi peut être joué une fois ; mais il y auroit trop de sottise à l'être deux fois. Je ne puis plus entrer dans un plan d'opérations dont je ne vois sortir aucun avantage. J'ai envoyé un courrier à Pétersbourg : je laisserai reposer mon armée, & ne ferai rien avant les ordres de mon souverain ».

Dans le cours de la conversation, il a laissé percer d'autres motifs de mécontentement de la conduite des Autrichiens. Leurs généraux, au lieu de suivre la même conduite politique, d'appuyer les proclamations par lesquelles Suwarow annonçoit à toute l'Italie l'intention des puissances coalisées de rendre à chaque prince tout ce qui lui avoit été enlevé, & de rétablir dans chaque pays l'autorité & les formes de son ancien gouvernement, ont fait arborer l'aigle impériale sur les portes de toutes les villes du roi de Sardaigne reprises aux Français.

Lorsque Suwarow est arrivé à Lindau, il étoit encore dans un état de fureur dont il ne pouvoit dissimuler les mouvemens quand on le voyoit ; mais on le voyoit peu ; il restoit enfermé dans sa chambre, sans souffrir qu'on l'approchât : il défendit même qu'on lui présentât un officier envoyé par l'archiduc avec un message. Cet état dura quelques jours, & les explosions de colère qu'il laissoit éclater devant ceux qui l'approchoient, firent craindre qu'il ne devint réellement fou. Il quitta brusquement Lindau, sans en faire part, dit-on, à l'archiduc ; & cette retraite compromettoit, à ce qu'on ajoute, la sûreté des postes autrichiens qui gardoient ce côté. Il écrivit ensuite à l'archiduc qu'il alloit établir son armée derrière le Lech, en attendant les ordres ultérieurs de sa cour. L'archiduc lui ayant fait représenter que cette position gêneroit les derrières de l'armée autrichienne, & particulièrement le quartier-général de cette armée qu'on avoit le projet d'établir à Augsbourg : *Aime-t-on mieux, répondit Suwarow à l'officier chargé du message, que je me retire en Bohême ?*

On paroît attendre généralement ici que toutes les troupes russes seront rappelées en masse par Paul I<sup>er</sup>. La proclamation aux états

de l'Empire, qu'il a donnée à la cour de Vienne & à la diète de Ratisbonne, & par laquelle il déclare qu'il retirera les troupes de l'Allemagne, si les états dont il est venu défendre la cause ne le secondent pas de toutes leurs forces, cette proclamation qui a été rendue publique déjà avant la défaite des Russes en Suisse, semble préparer à cette mesure, qui laisseroit l'empereur abandonné à ses propres forces.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 14 brumaire.*

Il est parti un courrier pour Pétersbourg, non avec des dépêches pour engager cette cour à renoncer à la guerre, comme on l'avoit dit, mais pour la consulter sur le meilleur emploi de ses troupes qui étoient employées dans l'expédition de la Hollande.

Le gouvernement est encore dans l'incertitude relativement à l'emploi des forces qui reviennent du continent. Il suppose la franchise de Vienne. Tout concourt à tenir le ministère en suspens, & les revers inattendus de nos armées, & l'arrivée du général Bonaparte, & la réunion des flottes française & espagnole.

Toutes les semences de trouble paroissent étouffées dans les districts où il s'en étoit manifesté.

Des lettres particulières, arrivées de Philadelphie, portent qu'on a exagéré le nombre des victimes de la fièvre jaune, depuis la renaissance de cette épidémie. Cependant, par précaution, tous les habitans des villes en fuient l'air pestiféré & se retirent dans les campagnes.

## REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*De Berne, le 25 brumaire.*

Une lettre officielle de Saint-Gall annonce que, le 11, les Autrichiens ont tenté un passage sur le Rhin, entre Moustein & Saint-Margieta, dans le Reinthal, & qu'ils ont été vigoureusement repoussés par les Français, qui leur ont tué, blessé ou fait prisonniers environ 150 hommes.

D'autres lettres non-officielles portent, que les autrichiens ont été battus près de Feldkirck ; qu'ils ont perdu de deux à trois mille hommes, & qu'on leur a pris douze pièces de canons.

Des lettres de Saint-Gall annoncent que dans ce canton, les fanatiques répandent les bruits les plus absurdes sur les intentions de notre directoire au sujet de la religion. Ils prétendent qu'il veut l'anéantir, & citent à l'appui de cette assertion un fait qui, vrai ou faux, seroit en lui-même assez insignifiant ; c'est que le directeur Oberlin n'a point fait baptiser un enfant qu'il vient d'avoir.

On écrit d'Arbou que, le 14, la flottille autrichienne, composée de 18 chaloupes canonnières, croisant sur le lac de Constance, a jeté un nombre considérable d'obus dans cette ville, sans que cependant elle ait beaucoup souffert. Les Français ont repoussé cette flottille qui ne laisse pas que de beaucoup alarmer les riverains. Les habitans d'Arbou vont présenter une pétition au général pour obtenir, par l'effet d'un arrangement entre lui & le général ennemi, que cette flottille n'inquiète plus les habitans du rivage.

Il se confirme que le général Loison s'est retiré des Grisons, parce que son armée manquoit absolument de vivres.

On continue à parler d'un projet d'armistice en faveur de la partie de nos montagnes, mais sans que cependant rien d'officiel à ce sujet soit connu.

La nouvelle des changemens opérés à Paris, produit ici la plus vive sensation. On en espère quelqu'amélioration pour l'Helvétie, qu'on a l'air de traiter toujours en pays conquis plus qu'alliés.

La ville de Bâle continue ses paiemens. Elle a déjà versé 1,200,000 francs dans la caisse de l'armée française, & elle vient de nouveau d'être requise pour 200,000 francs.

Les contrées occupées par l'armée sont toujours en proie à bien des vexations. A Schoimes, le sous-préfet a été très-maltraité par cinq soldats qu'il avoit reçu dans sa maison. Ce sous-préfet est un respectable vieillard & un patriote estimable.

Il y a quelques jours que le directoire a présenté aux conseils législatifs, un projet d'établissement de corporations politiques. Ce projet, s'il eût été accepté, auroit apporté de grands changemens à la constitution; mais il a été mal reçu au sénat, qui paroît jaloux du droit exclusif de proposer des changemens à l'acte constitutionnel.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Tours, le 26 brumaire.*

Un arrêté de l'administration centrale d'Indre & Loire, pris à l'unanimité, le 16 de ce mois, raye de la liste des émigrés le nom de René-Martin Pillet, ancien aide-de-camp du général Lafayette. Un des considérans de cet arrêté est remarquable; il porte: que le citoyen Pillet n'a point fui sa patrie; qu'obligé à l'obéissance & à la subordination militaire, il a obéi aux ordres de son général: qu'ayant, dans cette circonstance, été fait prisonnier de guerre avec le général & son état-major, & conduit sur un territoire étranger, où il a été mis en captivité, on ne peut caractériser d'émigration cet événement, l'effet de la force majeure; qu'ainsi, ce ne peut être que par erreur qu'on l'a inscrit sur la liste des émigrés du département d'Indre & Loire.

*D'Angers, le 27 brumaire.*

» Les hostilités sont suspendues sur la rive gauche de la Loire (la Vendée.) Pareille suspension doit avoir lieu sur la rive droite avec les chouans.

On a proclamé ici hier l'abrogation de la loi sur les otages. Les détenus, en vertu de cette loi, ont été mis sur-le-champ en liberté.

Cinq demi-brigades sont en route pour notre département, & y arriveront incessamment.

*De Strasbourg, le 27 brumaire.*

Hier matin, il y a eu un combat assez vif près de Kehl; nous avons fait quelques prisonniers.

Le général Clarke a été invité par le télégraphe de Paris à se rendre sur-le-champ dans cette ville. On croit qu'il va être employé de nouveau. C'est l'ex-directeur Barras, son ennemi personnel à cause de son intimité connue avec Carnot, qui l'avoit presque toujours écarté depuis le 18 fructidor. Clarke a passé près de dix-huit mois à Neuwiller, canton de Bourwiller, dans notre département, au sein de sa famille.

On assure que le général Lecourbe a aussi été appelé à Paris.

Le général de brigade Gudin est entré en exercice des fonctions de chef de l'état-major-général de l'armée du Rhin. Baragnay-d'Hilliers commande maintenant la division de l'aile gauche. Les autres divisions sont commandées par les généraux Legrand, Delaborde & Laroche. Colaud aura aussi un commandement. Hautpoul est toujours à la tête de la cavalerie.

Le trésor de l'armée se trouve, depuis quelques jours, à Neustadt dans le Mont-Tonnerre. Le quartier-général est toujours à Manheim. Il paroît qu'il n'y aura d'opérations ultérieures que lorsque les renforts destinés à cette armée seront arrivés.

Depuis long-tems il n'y a eu aucune action en Suisse. Massena publie les ordres les plus contradictoires pour couvrir ses opérations d'un voile impénétrable, & tromper ainsi l'ennemi. Les hôpitaux de Zurich & de Saint-Gall ont été entièrement évacués, sans doute parce que le général en chef doit sous peu tenter quelque chose. Les subsistances continuent à manquer à l'armée; on l'attribue en partie à la friponnerie des employés.

Une partie de la division Loison (ci-devant commandée par Lecourbe) a quitté le pays des Grisons, faute de vivres. Ce pays est entièrement ruiné, & ne peut même plus nourrir ses habitans.

*De Paris, le 1<sup>er</sup> frimaire.*

Les consuls de la république viennent de faire un acte de justice individuelle qui en annonce probablement d'autres du même genre, également propres à les honorer. Ils ont effacé de la liste des individus atteints par l'arrêté de déportation du 26 brumaire le nom du général Jourdan.

« Quant aux autres individus, frappés par de semblables mesures, puisse le gouvernement, dit à ce sujet *le Citoyen Français*, (journal qui paroît depuis quelques jours avec un succès que mérite le talent de ses rédacteurs), puisse le gouvernement connoître assez toute la force que lui donne la confiance nationale, pour croire que la sûreté publique n'exige que de ces lois générales qu'elle réclame depuis long-tems, de ces lois qui protègent tout, & ne s'arment contre personne! »

Les quatre sections du tribunal de cassation ont chargé leurs présidens de se rendre auprès des consuls, pour leur demander de rayer de la liste des nouveaux déportés Xavier Audouin, membre de ce tribunal. On ne sait pas encore qu'elle réponse leur a été faite.

Poultier réclame également en faveur de Talot, de Delbrel, de Jorry, &c.

— On annonce que les autorités de Bordeaux ont été suspendues.

— On dit que les jacobins de Toulouse se sont portés à de violens excès, en apprenant les événemens du 18 brumaire.

— On annonce un nouvel acte de justice de la part des consuls. On dit qu'ils ont ordonné la levée du séquestre apposé d'après une simple lettre de Ramel, alors ministre des finances, sur les biens de ceux des individus rayés provisoirement, que la loi du 19 fructidor a obligés de sortir du territoire de la république, pour attendre leur radiation définitive.

— La nouvelle constitution commencera à être en activité beaucoup plutôt que ne feignent de le croire des hommes qui affectent des craintes ridicules ou hypocrites.

— Il est question de quelques changemens dans le ministère & de nominations aux ambassades de Suisse, de Hollande & d'Espagne. Mais il n'y a encore rien d'officiellement connu à cet égard.

— La section de la commission des cinq-cents, chargée de préparer le code civil, s'est concertée avec le ministre Cambacérés pour le choix de trois jurisconsultes dignes de l'aider dans ses travaux. Elle s'est adjoint à cet effet Tronchet, avocat célèbre & ci-devant député; Crassous, ci-devant député, distingué par un excellent esprit & ses connoissances sur différentes parties; & Vermeil, homme de loi estimé.

— Une convocation des banquiers a eu lieu hier, sur l'invitation du gouvernement.

— Le citoyen Miot est arrivé ce matin à Paris, & a été installé sur-le-champ dans ses fonctions de secrétaire-général du département de la guerre.

— Le ministre de la guerre continue à porter ses regards sur toutes les branches de son administration. Il vient de former une commission pour statuer sur l'institution des vétérans gardes-ruraux; cette commission est composée du général de division Duplessis, des généraux de brigade Carra Saint-Cyr & Deserre-Degras, & des commissaires-ordonnateurs Daru & Lasaussaye.

— Un des membres de l'assemblée constituante qui s'étoit fait le plus remarquer par la sagesse de ses opinions, lorsqu'il parlait rarement, le citoyen Champagnié, ancien officier de marine, est l'un des commissaires chargés par les consuls d'examiner diverses questions relatives à nos institutions maritimes, & spécialement celle de savoir s'il convient d'établir en France un conseil d'amirauté.

— On assure qu'il y a une sorte d'épidémie fiévreuse à Rochefort, & qu'elle a gagné jusqu'à Oleron. Ce qui est certain, c'est que la plupart des déportés qui y sont, ne sont ni malades ou le sont encore de cette espèce de fièvre bilieuse. Villaret-Joyeuse, Siméon, Doumer & Cochon ont couru d'assez grands dangers, & ont beaucoup de peine à se rétablir.

— L'adjudant-général Abancourt, chargé de la direction du bureau topographique militaire de l'armée du Danube, levé, par ordre du gouvernement français, la carte générale de la Suisse.

— Toutes les lettres de l'armée du Danube annoncent qu'elle a reçu avec enthousiasme la nouvelle des événemens des 18 & 19 brumaire.

— L'administration municipale de Toulon demande à être inhumée au fort Lamalgué les restes de Joubert qui y ont encore, & à donner le nom de ce général à ce fort, où on élèveroit un monument en son honneur.

— Il existe sur la grande route de Cambrai à Valen-

ciennes, vis-à-vis la ci-devant abbaye de Denain, un obélisque construit, il y a environ trente ans, pour perpétuer la mémoire de la célèbre victoire remportée dans cette plaine, en 1712, par le maréchal de Villars sur le prince Eugene, lorsque celui-ci, à la tête des Impériaux & des Anglais, n'avoit plus qu'un pas à faire pour pénétrer au cœur du royaume. Ne seroit-il pas digne d'un gouvernement qui a beaucoup de raisons pour être ami de la gloire, de rendre cet obélisque à son véritable objet, en y faisant mettre des inscriptions simples, mais explicatives de l'événement? Placé au milieu du grand chemin sur la route de l'Allemagne, le jeune conscrit appelé aux armées, le vétéran qui en revient, passent au pied. Il leur rappelleroit des souvenirs & donneroit des espérances.

— La diligence de Clermont à Paris a été arrêtée, le 20 brumaire, par cinq hommes bien vêtus, qui se sont faits remettre par le conducteur Lefevre, 14 mille fr. appartenant à la république.

— Une lettre de Toulouse, du 25 brumaire, annonce que les symptômes d'une explosion prochaine se manifestoient dans les 9<sup>e</sup>. & 10<sup>e</sup> divisions militaires; mais que toutes les mesures étoient prises pour la faire échouer.

— Des lettres particulières d'Allemagne portent à 25 mille le nombre des troupes auxquelles Paul 1<sup>er</sup>. a donné ordre de marcher de suite vers le Rhin. Elles ne disent pas s'il y envoit aussi des canons. Dans tous les cas, ces renforts pourroient bien arriver trop tard.

— Il se vend, depuis quelque tems, à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi, une brochure à laquelle les circonstances ajoutent un nouveau degré d'intérêt. Elle a pour titre: *Quelques notices sur les premières années de Bonaparte*. Ces notices ont été écrites en anglais par un irlandais, qui a été son condisciple à l'école militaire, & mises en français par un de nos hommes de lettres qui doit aussi son éducation à cet établissement.

## LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 1<sup>er</sup> frimaire.

90 27 26 28 64.

FINANCES.

Les biens fonds des environs de Paris qui, il n'y a que douze jours, ne pouvoient trouver ni acheteur ni prêteur, trouvent aujourd'hui l'un & l'autre. Leur valeur vénale a augmenté, d'après le témoignage de tous les gens d'affaires, de plus d'une année de revenu.

Les marchands de toute espèce vendent mieux; l'argent est plus abondant & moins cher. L'excellent papier est recherché; le bon se négocie à meilleur marché, & on place même du médiocre. Les appartemens dégarnis se remeublent. Les voitures sortent de la remise, & les chevaux que l'emprunt forcé avoit fait disparaître reparaissent.

Il n'y a cependant pas un écu de plus qu'il n'y en avoit alors. Aucune mine n'a été découverte en France depuis le 18 brumaire. Que deviennent donc les déclamations sur l'émigration & la rareté du numéraire, sur l'impossibilité de rétablir nos finances & de faire payer les impôts sans un grand accroissement de numéraire? N'est-il pas évident que ce n'étoient pas les écus qui nous manquoient, mais les capitaux qui reparaissent avec le crédit & la confiance? Que sera-ce, quand la liste des émigrés aura été close, quand on aura mis pendant quelque tems en exécution le principe

qui semble adopté aujourd'hui, de ne pas émettre un écu en papier qu'on ne reçoive un écu sonnante quand il se représente; quand les promesses verbales ou écrites faites par la trésorerie nationale seront au pair des espèces?

— Tous les effets ont reçu aujourd'hui à la bourse une nouvelle amélioration. Les bons d'arrérages ont fini à 90 fr. 25 cent.; la rente a été à 22 fr.; le provisoire a atteint 14 fr. 25 cent. La faveur de ce dernier effet est une preuve extraordinaire de la confiance publique, & de l'espoir que l'on a dans les mesures subséquentes du gouvernement, car ce papier ne porte aucun intérêt. Il n'a point d'emploi, & il ne sera statué définitivement sur lui qu'à la paix.

— « J'ai aussi entendu parler, dit St-Aubin, d'un fameux mémoire contre la clôture de la liste des émigrés. Ce mémoire prouve que même à la fin du dix-huitième siècle, on peut plaider en faveur de la peste. Comme je n'ai ni le tems, ni la patience de réfuter des argumens saugrenus, réfutés déjà mille fois, contre cette clôture, sans laquelle il ne sauroit y avoir ni crédit territorial, ni repos dans les familles, je réduirai toute la discussion à cette question bien simple :

« Est-il indispensable, est-il avantageux pour la république que les commissaires du pouvoir exécutif près les administrations centrales, dont dépendent l'inscription & la radiation provisoire, aient également une anti-chambre de solliciteurs à leur lever, & de solliciteuses à leur coucher? Car il faut le dire, cette liste d'émigré toujours ouverte qu'on a présentée jusqu'ici comme un moyen de puissance aux autorités supérieures, n'est au fond qu'un moyen perpétuel de vexations & de tyrannie entre les mains des autorités du second ordre ».

Signé, SAINT-AUBIN.

#### C O N S U L A T.

Liste des représentans du peuple dont les consuls ont fait choix pour les envoyer en mission dans les 25 divisions militaires.

- 1<sup>ère</sup>. division. Baret : Nord, Aisne.
- 2<sup>e</sup>. Grenot : Ardennes, Meuse, Marne.
- 3<sup>e</sup>. Deipierre jeune : Moselle.
- 4<sup>e</sup>. Vallée (de la Meuse) : Meurthe, Vosges.
- 5<sup>e</sup>. Mallarmé : Bas-Rhin, Haut-Rhin.
- 6<sup>e</sup>. Labrouste : Mont-Terrible, Haute-Saône, Doubs, Jura, Ain.
- 7<sup>e</sup>. Méric (de l'Aude) : Isère, Drôme, Mont-Blanc, Hautes-Alpes.
- 8<sup>e</sup>. Fabre (de l'Aude) : Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Var, Alpes-Maritimes.
- 9<sup>e</sup>. Jard-Panvilliers : Ardèche, Gard, Lozère, Hérault, Tam, Aveyron.
- 10<sup>e</sup>. Pénierres : Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées.
- 11<sup>e</sup>. Febyre (du Jura) : Basses-Pyrénées, Landes, Girondie.
- 12<sup>e</sup>. Poulain-Célestin : Charente-Inférieure, Deux-Sevres, Vendée, Loire-Inférieure.
- 13<sup>e</sup>. Challand : Ille & Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes du Nord.
- 14<sup>e</sup>. Guérin (du Loiret) : la Manche, Calvados, Orne.

15<sup>e</sup>. Desprez (de l'Orne) : Eure, Seine - Inférieure Somme.

16<sup>e</sup>. Bosc : Pas-de-Calais.

17<sup>e</sup>. Mouricault : Seine & Oise, Seine & Marne, Oise Loiret, Eure & Loir.

18<sup>e</sup>. Simon (de Seine & Marne) : Aube, Haute-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Saône & Loire, Nièvre.

19<sup>e</sup>. Vezin : Rhône, Loire, Cantal, Puy-de-Dôme Haute-Loire.

20<sup>e</sup>. Caret (du Rhône) : Lot, Lot & Garonne, Dordogne Charente.

21<sup>e</sup>. Chasset : Cher, Indre, Allier, Creuse, Haute-Vienne, Vienne.

22<sup>e</sup>. Lecointe-Puyraveaux : Sarthe, Loir & Cher, Indre & Loire, Maine & Loire, Mayenne.

23<sup>e</sup>. Non nommé : Corse.

24<sup>e</sup>. Crochon : Dyle, Escout, Lys, Gemmapes, Deux-Nethes.

25<sup>e</sup>. Chénard : Forêts, Sambre & Meuse, Ourthe, Meuse Inférieure.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.  
Séance du 1<sup>er</sup> frimaire.

Le 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs, la commune de Donay & l'administration départementale de l'Escout envoient des adresses de félicitation sur les journées des 18 & 19 brumaire.

La commission renouvelle son bureau : Boulay (de Meurthe) est élu président; Ludot & Beauvais sont secrétaires.

On reçoit deux messages des consuls. Le premier presser l'organisation du notariat; il est accompagné d'un mémoire du ministre de la justice, dans lequel ce ministre expose la nécessité de mettre promptement en vigueur la résolution prise le 6 vendémiaire dernier, & dont les énonciations de brumaire ont suspendu le cours. Cette loi, dit-on, est attendue avec impatience par les autorités constituées par les notaires en exercice, par ceux qui aspirent à devenir; elle paroît d'autant plus urgente, qu'elle met en état de surveiller les notaires dans leurs fonctions, & nommer aux places vacantes & d'en fixer le nombre par département. Le ministre présente ses vues sur les observations que les notaires de Paris ont faites relativement à quelques-uns des articles de cette loi. On renvoie le tout à la section de législation.

Le second message transmet un mémoire du ministre de l'intérieur, dans lequel il expose les causes qui paralysent l'administration des grandes routes. On le renvoie à la section des finances.

Nota. Les membres de la commission du conseil des anciens se sont réunis dans leur section respective. La formation du bureau sera conservée telle qu'elle est pendant un mois.

Bourse du 1<sup>er</sup> frimaire.

Rente prov., 14 fr. 25 c. — Tiers cons., 22 f., 20 fr. 75 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , 1 f. 53 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , 0 c. — Bons d'arrérage, 9 fr. 25 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS.